



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 21 juin 2018

DECLARATION PREALABLE au CHSCT-C du 21 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

M. le Président, ET LA COUVERTURE RÉSEAU ? Hé oui M. le Président **Force Ouvrière** vous rappelle à votre bon souvenir (cf. : le projet de CR page 6/17)....et nos multiples précédentes interventions ! Vous vous êtes engagé à faire le point sur cette thématique, **Force Ouvrière** fait le triste constat que ce sujet n'est toujours pas à l'ordre du jour.....**N'OUBLIEZ PAS LES PROPOS DE M. L'ISST :**

« **La responsabilité de l'employeur est pleine et entière s'il y a accident et pas de moyen de communication !** »

Sur le Télétravail : M. le Président, Force Ouvrière dénonce et s'insurge du manque d'uniformité et de cohérence entre les différents sites de l'EPA-VNF ! Cette mesure qui devait apporter une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des Personnels devient dans les faits une mesure non comprise par des Personnels pouvant en bénéficier !

Sur GBCP : M. le Président, Force Ouvrière prend acte du lancement de l'expertise, mais regrette une nouvelle fois qu'il ait fallu attendre près de 18 mois pour parvenir à ce résultat. **Force Ouvrière** exprime de vives inquiétudes sur les conditions de mise en œuvre de cette expertise dans certaines Directions territoriales au regard des conditions dans lesquelles les représentants du personnel ont été associés à l'élaboration des personnes auditées. En tout état de cause **Force Ouvrière sera vigilant** sur la réalisation de cette expertise et **ne tolérera** pas qu'elle soit récupérée par l'Administration !!!

Sur les réorganisations et transformations : Force Ouvrière les condamne et constate que l'EPA-VNF les assène à marche forcée. **LE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI IMPORTANT.** **Force Ouvrière exige** que l'Humain reste la priorité de l'institution.

POUR CONCLURE CETTE DÉCLARATION :

Lors du dernier CHSCT-C, **Force Ouvrière** a été surpris sur la diffusion des documents concernant l'Ordre du Jour ; nous étions au paroxysme du ridicule....**MAIS C'EST VRAI QUE LE RIDICULE NE TUE PAS !**

Les Personnels ont un règlement Intérieur qu'ils doivent appliquer ! La DRHM a des règles concernant la transmission des documents **(CF. : le RI du CHSCT-C !)**. **Force Ouvrière** ressent une certaine provocation envers l'instance sur ce point ! A titre d'exemple, pour le dernier CHSCT-C :

- il nous était annoncé des points à l'ordre du jour sans document....et ceux-ci nous ont été adressé en cours de séance....sur nos boîtes mail !
- il nous a été transmis des documents avec des données erronées pour la préparation !

Afin de confirmer nos dires, **M. le Président, VOUS VOUS ÊTES ENGAGÉ** (cf. : **le projet de CR page 7/17**), lors de la dernière séance, à présenter un bilan qualitatif des ACCIDENTS de Maintenance VERTE. **ET DROIT DANS VOS BOTTES**, vous nous transmettez le document 48H avant la séance ! Est-ce que **Force Ouvrière doit comprendre** que vous êtes exempté des règles de diffusion des documents prévus au RI du CHSCT-C ! N'oubliez pas, M. le Président, **vous en êtes le garant !**

M. le Président, Force Ouvrière ne supportera plus une fois de plus à de tels manquements et **exigera** le report systématique des sujets non transmis dans les délais.

Les représentants Force Ouvrière au CHSCT-C

